

Stratégie culturelle et patrimoniale régionale

“Rassembler, Découvrir, Rayonner”

Pour une nouvelle politique culturelle et patrimoniale en Région Pays de la Loire

■ Session du 13/12/2022

■ Avis présenté par M. Didier HUDE au nom de la Commission « Culture, patrimoine, sport, tourisme, vie associative »

Entendues les interventions d'Yvic KERGROAC'H (CGT), Thierry HUBERT (CFDT), Michel BONHOURE (Pôles culturels régionaux),

Entendue l'intervention de Mme Isabelle LEROY, Vice-présidente du Conseil régional et présidente de la commission « Culture, sports, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et égalité hommes femmes ».

82 votants. 80 pour, 0 contre, 2 abstentions.

1. Introduction

La nouvelle stratégie culturelle et patrimoniale, intitulée *"Rassembler, Découvrir, Rayonner"* - *Pour une nouvelle politique culturelle et patrimoniale en Région Pays de la Loire* présentée à l'occasion de la session de décembre 2022, se décline en trois grands axes :

- La culture pour rassembler,
- La culture pour découvrir,
- La culture pour rayonner.

Son contexte d'élaboration est différent de celui de la précédente stratégie adoptée en 2017, marqué notamment par deux ans de crise sanitaire aux répercussions économiques et sociales.

Elle intègre les priorités de la mandature (jeunesse, transition écologique, emploi, handicap) et s'appuie sur une année de concertation auprès des acteurs culturels et patrimoniaux des Pays de la Loire (cf. liste en annexe de la stratégie), leurs contributions écrites, la Conférence régionale consultative de la culture (CRCC), des échanges avec d'autres Régions de France et le CESER des Pays de la Loire.

2. Contexte et vision pour la culture et le patrimoine

Le CESER partage le constat d'un contexte mouvant et où la culture fait société. La crise Covid a davantage accéléré et accentué des tendances déjà émergentes en termes de transformation des pratiques et attentes des publics. Les mutations et transitions (notamment écologique, énergétique, numérique...), auxquelles la société fait face, traversent également la culture et le patrimoine. Le besoin de coopération entre les acteurs est plus que jamais d'actualité.

Tout en partageant globalement les ambitions régionales, le CESER estime indispensable de leur associer les exigences d'une culture réflexive et de mise en débat, qui innove, ouverte aux esthétiques et aux diversités culturelles.

La culture s'inscrit dans une histoire. Sa transmission concerne non seulement les générations futures, mais aussi les néo-arrivants (qui constituent également des nouveaux publics), dans une perspective d'accueil et d'ouverture culturelle. Les modifications démographiques estimées par l'INSEE d'ici 2050 et 2070¹ renforcent cette nécessité de rencontre et de partage autour de la culture et du patrimoine.

Le CESER soutient l'attention portée à l'ensemble des territoires de la région et des populations.

¹ Cf. *Insee Flash Pays de la Loire* n°131, paru le 24/11/2022.

3. Les grands axes structurants du plan d'action régional

La culture pour rassembler

1. Faire de la Région des Pays de la Loire une terre de grands événements culturels

Le sport est déjà porteur de culture. Le fait de lui adjoindre une autre dimension culturelle ne doit pas se limiter à un aspect de fête populaire. Le CESER considère qu'il est nécessaire de porter une réflexion artistique à hauteur de l'ambition culturelle de la Région. La mise en valeur des cultures et patrimoines locaux à l'occasion d'événements présente un intérêt certain. Elle gagnerait à conjuguer les patrimoines matériel, immatériel et environnemental.

Le CESER s'interroge par ailleurs sur la part budgétaire dévolue aux grands événements. Ceux-ci doivent cependant veiller à ne pas affecter l'équilibre des soutiens à la culture en région.

2. S'engager en faveur de la (re)conquête de tous les publics

La Région annonce sa priorité de reconquête des publics, avec notamment des actions hors les murs.

Aller vers tous les publics est une démarche intéressante. Tous les types d'expressions culturelles ne sont cependant pas transportables hors les murs. Élargir l'accès en allant au plus près des publics en situation de handicap, âgés et/ou à mobilité réduite, doit s'accompagner d'une exigence de qualité à rechercher.

Les deux années marquées par la crise Covid ont modifié le rapport aux pratiques culturelles. La (re)conquête des publics est une question cruciale : avoir un public ne se décrète pas mais se construit dans la durée avec une démarche de qualité.

La Région affiche une « priorité » aux actions hors les murs. Le CESER estime que les actions hors les murs sont à soutenir et peuvent constituer un volet de la diffusion culturelle. En faire une priorité est une notion qui ne doit pas se réaliser au détriment d'autres soutiens dans un contexte budgétaire contraint.

3. Priorité à la jeunesse et à l'éducation artistique et culturelle

Le CESER souligne l'intérêt de la reconduction de dispositifs d'éducation artistique et culturelle (EAC). Il rappelle qu'avec les lycéens, les apprentis doivent aussi faire l'objet d'une grande attention dans le cadre de cette démarche.

Le CESER apprécie le soutien aux chantiers de jeunes et au principe d'une jeunesse ambassadrice. Les chantiers de jeunes sont formateurs. Ils couvrent des thématiques de plus en plus élargies : restauration de bâti, de chemins creux, entretien de milieux naturels... Les chantiers de jeunes sont des expériences collectives de découverte et de pratique patrimoniale, qui ne peuvent courir le risque d'être confondus avec la découverte de métiers. Cette dernière nécessite d'autres approches. Les chantiers de jeunes sont un outil à privilégier pour la connaissance des patrimoines.

Concernant la « découverte du plus grand musée de France » à destination des lycéens, le CESER remarque que cette approche a une dimension moins culturelle que celle de faire découvrir un univers professionnel et des métiers. Il est nécessaire d'associer aux actions proposées des professionnels de l'art et de la culture.

4. Valoriser le patrimoine auprès de tous

Le CESER partage ces orientations de la Région, qui restent dans la continuité des actions des années précédentes et n'appellent pas de remarques.

5. Faire de l'Hôtel de Région un lieu de programmation culturelle et patrimoniale

Faire de l'Hôtel de Région une vitrine culturelle est un enjeu intéressant. Cela pose cependant la question des modalités de programmation et d'organisation des événements.

Pour le CESER, l'idée d'une forme de saison culturelle, associant les esthétiques et promouvant les artistes locaux ligériens, peut être stimulante. Mais quel sera le budget régional consacré à cette programmation culturelle ? Comment sera faite cette programmation ? Sera-t-elle décidée de manière interne à la Région ? Un comité de sélection (action participative avec des citoyens qui travailleraient sur cette programmation, par exemple) pourrait-il y être adossé ?

CESER considère l'expérimentation de la position de commissaire d'exposition autour de « cartes blanches » comme une démarche intéressante. La réflexion autour de la conception et la mise en valeur des œuvres nécessite d'être accompagnée par des professionnels (comment choisir, que choisir et pourquoi, comment faire le lien entre les œuvres...).

La culture pour découvrir

1. Une ambition « Région Médicis » pour soutenir la création et la diffusion culturelles dans les territoires

Le nouveau cadre fixé par « Région Médicis » nécessitera d'en préciser le périmètre. Les problématiques liées aux lieux de résidence et à leurs spécificités sont connues. Le CESER appelle à la vigilance sur le fait que cette nouvelle ambition soit assortie d'un souci de conserver les lieux actuels. La diversité culturelle est indispensable à préserver. Quels seront les critères de sélection des lieux soutenus ? Le développement des lieux de résidence doit également s'accompagner de dispositifs permettant la rémunération des artistes accueillis.

Le CESER rappelle que dans toutes les filières culturelles, des lieux de résidence et de création sont en place. Ces partenariats existent et s'appuient sur les réseaux, dans les champs disciplinaires et champs artistiques concernés, les structures culturelles, le tourisme social, les tiers lieux... Ces partenariats sont précieux et sont à démultiplier.

Face à l'ambition « Région Médicis » affichée, l'inscription dans le BP 2023 apparaît très modeste. Cette dénomination est connotée. Il faut rassurer sur le fait de conserver une approche prenant en compte la diversité des expressions artistiques et le maintien du soutien à la création ligérienne.

2. Soutenir la diversité des acteurs culturels qui animent le territoire

La volonté de refonte et l'abrogation d'anciens règlements d'intervention pour les remplacer par « de nouveaux dispositifs plus adaptés » risque de se traduire principalement par de nouveaux appels à projets. Le CESER rappelle l'importance de maintenir des aides publiques, sous forme de subventions, nécessaires à la pérennisation des structures culturelles.

La volonté d'éviter le « saupoudrage » est compréhensible mais ne doit pas se traduire par une concentration des moyens sur les grands opérateurs régionaux. Un désengagement vis-à-vis de petits acteurs serait de nature à contrarier leurs montages budgétaires (perte de l'effet levier des aides régionales).

Le CESER porte une appréciation positive sur le soutien au Fonds régional d'art contemporain (FRAC), en particulier pour des initiatives comme le MuMo (Musée mobile).

3. Inventorier le patrimoine pour mieux le réinventer et le transmettre

Le CESER rappelle son soutien à l'investissement dans la Maison régionale patrimoines vivants. Il souligne toutefois le fait de ne pas oublier les autres démarches patrimoniales immatérielles.

4. Restaurer le patrimoine ligérien pour les générations futures

Sur les édifices religieux non protégés, le CESER apprécie le recentrage des budgets (deux à trois projets soutenus par an) de manière à ce que des restaurations approfondies puissent être menées à bien.

5. Dans les pas de l'Histoire : valoriser des parcours culturels régionaux et des itinérances touristiques qui révèlent le territoire

Le CESER partage l'ambition régionale sur l'ensemble des actions proposées en la matière.

S'agissant des circuits de découverte culturelle et patrimoniale, le CESER rappelle sa préconisation dans l'étude « *Patrimoines ligériens. Dynamiques d'un héritage commun face aux mutations* » présentée à la session de décembre 2022. Des parcours sont à construire au plus près des territoires et en concertation, en mêlant les trois aspects patrimoniaux (matériel, immatériel, environnemental).

L'articulation avec le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) mériterait d'être développée et précisée concernant plus particulièrement le nouvel appel à projets « Tourisme culturel et patrimonial ».

La culture pour rayonner

1. Accompagner les mutations de modèles

Le CESER soutient ces actions, qui supposent une transversalité entre les directions et services de la Région en matière de culture, de formation et d'économie. Des priorités doivent être concertées et dégagées au service des dynamiques culturelles et de création.

Concernant la formation, le CESER souligne positivement l'attention particulière portée par la Région à préparer les sorties de formation et entrées dans la vie active. Il s'agit en effet d'une préoccupation du milieu artistique et culturel.

2. Une ambition « Terre de cinéma » pour promouvoir un grand secteur d'excellence en Pays de la Loire

Le CESER rejoint la Région dans sa volonté de soutenir et valoriser la filière du cinéma.

Le CESER s'interroge sur les nouveaux studios de production. La production relève d'une dimension économique affirmée. Elle doit avoir recours à la mobilisation de crédits adaptés, non imputés au budget culturel.

3. Faire rayonner l'Abbaye royale de Fontevraud dans son excellence patrimoniale comme dans son ambition artistique et culturelle

Cet axe n'appelle pas de remarques particulières du CESER.

4. Impulser de grands projets culturels et patrimoniaux au service du territoire

Ainsi que le CESER l'a écrit dans de précédents avis, la cause de revoyure du CPER en 2025 sera utile.

5. Promouvoir l'excellence ligérienne au-delà des frontières régionales

L'intention posée évoque la mise en œuvre de dispositifs « renouvelés ». Cette orientation mérite d'être précisée.

6. Travailler ensemble : développer la coopération entre les acteurs culturels du territoire sous toutes ses formes

La Région indique « réaffirmer son soutien » à la coopération et à la structuration des filières. Le soutien de la Région aux pôles culturels doit prendre en considération leur développement et leur montée en compétences, ce qui suppose un investissement budgétaire adapté. Cela ne paraît pas se traduire au BP 2023. Par ailleurs, le principe d'une pluriannualité serait particulièrement bien adapté à l'action des pôles.

Les deux « rendez-vous culturels » ne doivent pas se limiter à des échanges formels, ils doivent aussi servir des élaborations et réflexions concertées avec la Région. Ils doivent déboucher sur des engagements de travail commun.